

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2

Date de convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne-France COLNAT ; M. Philippe FAVRE-MONNET ; Mme Justine KREMER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Catherine LÉCUYER ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Geoffrey FOURNY a donné procuration à M. Sylvain MARTIN ; Mme Annabelle GAUDINOT a donné procuration à Mme Justine KREMER.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 21 mars 2026.

Madame le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.1-011/2026 : RÉGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du Maire.

Attendu que l'indemnité du Maire est fixée de droit et sans débat au taux maximum de l'indice brut de référence.

Considérant que pour une Commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux de l'indemnité du Maire en pourcentage ne peut dépasser l'indice brut de référence, soit 55.7 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PRENDRE ACTE de l'indemnité de fonction du Maire fixée à 55.7% de l'indice brut de référence avec effet au 13 avril 2026.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.
Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 15 avril 2026
Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260413-2026DEL011-DE
Reçu le 16/04/2026

